



**Décision de composition
de la Commission d'Appel Régionale de Discipline (CARD) Occitanie**

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R811-83-21 à R811-83-24 ;
- Vu la désignation par le Comité Régional d'Enseignement Agricole des représentants des parents d'élèves lors de la séance du 6 décembre 2023 ;
- Vu les propositions des organisations syndicales ;

décide :

Article 1

Sont désignés membres de la commission régionale d'appel prévue par l'article R 811-83-22 du code rural et de la pêche maritime pour la région Occitanie :

1°) Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou son représentant;

2°) Le chef du Service Régional de la Formation et du Développement ou son représentant;

3°) Un directeur de centre: Madame Isabelle SYMAK, directrice adjointe formation initiale scolaire, EPLEFPA de Toulouse-Auzeville (titulaire) et Monsieur Emmanuel ERBA, directeur chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, EPLEFPA de Montpellier-Orb-Hérault (suppléant).

Deux représentants des personnels enseignants et d'éducation :

4°) M. Benjamin BRO, enseignant au LPA de Cahors (titulaire) et Madame Marie-Annick SILVASI, enseignante au LPA de Rivesaltes (suppléante) ;

5°) Madame Marie-Danièle DAIRE, enseignante au LPA de Tarbes (titulaire) et Mme Marie-Claire PRIGNOT, enseignante au LEGTA de Castelnaudary (suppléante) ;

Deux représentants des parents d'élèves, membres du CREA :

6°) FCPE : Mme Muriel QUARANTA NICAISE (titulaire) et M. Rémy LANDRI (suppléant) ;

7°) PEEP : Monsieur Michel RAFFI (titulaire) et Mme Marie-Hélène GUENEGO (suppléante).

Article 2

Les membres de la commission d'appel sont nommés pour une durée de 3 ans, à compter du 08/01/2024.

Article 3

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à chaque membre et publiée sur le site Internet de la DRAAF Occitanie.

Fait à Montpellier, le 08/01/2024

Le Directeur régional de l'alimentation de
l'agriculture et de la forêt,



Florent GUHL